

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 FEVRIER 2019
DELIBERATION N° 18

L'an deux mil dix neuf, le quatorze février, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h40.

*Nombre de conseillers
municipaux en exercice :*
43

*Certifié exécutoire compte
tenu du dépôt au titre du
contrôle de légalité et de
l'affichage en mairie le*

Présents : M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBE, Mme BISAUTA (jusqu'à 20h35), M. SOROSTE, Mme LAUQUE, MM. NEYS, LACASSAGNE, Mmes DUHART, CASTEL, MARTIN-DOLHAGARAY, M. ESMIEU, Mme LANGLOIS, MM. SALDUCCI, POCQ (jusqu'à 22h40), ARCOUET, SALANNE, Mme MEYZENC (à partir de 18h15), M. ESCAPIL-INCHAUSPE (à partir de 18h40), Mme CANDILLIER (à partir de 20h15), MM. BOUTONNET, DAUBISSE, Mme LARRE, MM. MASSONDE, PARILLA-ETCHART, Mmes ARAGON, CAPDEVIELLE, HERRERA LANDA, MM. DUZERT, ETCHETO (jusqu'à 22h20), BERGE, PALLAS, ARTIAGA, IRIART et Mme LEUENBERGER.

Le Maire

Absents représentés par pouvoir :

Mme BISAUTA par M. SOROSTE (à partir de 20h35), M. UGALDE par Mme LAUQUE, M. AGUERRE par M. LACASSAGNE, Mme JUZAN par Mme DUHART, Mme BRAU-BOIRIE par M. MILLET-BARBE, Mme MEYZENC par M. ETCHEGARAY (jusqu'à 18h15), M. ESCAPIL-INCHAUSPE par Mme DURRUTY (jusqu'à 18h40), Mme TAIEB par M. MASSONDE, M. LAIGUILLON par M. SALDUCCI, Mme CANDILLIER par M. ARCOUET (jusqu'à 20h15), Mme BENSOUSSAN par M. BOUTONNET, M. ETCHETO par Mme CAPDEVIELLE (à partir de 22h20), Mme PICARD-FELICES par M. ETCHETO (jusqu'à 22h20).

Absents : M. POCQ (à partir de 22h40), Mme PICARD-FELICES (à partir de 22h20)

Secrétaire :

M. BOUTONNET

Entendu le rapport de Mme Castel

OBJET : CULTURE ET PATRIMOINE - Musée Bonnat-Helleu – Acquisition d'un tableau de Domenico Corvi et demande de subventions à la DRAC et au FRAM Nouvelle-Aquitaine.

Le musée Bonnat-Helleu, musée des Beaux-arts de Bayonne, conserve un important fonds consacré à l'art italien (dessins, peintures, sculptures, objets d'art), en particulier le foyer romain du XVIII^e siècle qui compte des œuvres notables de Pannini, Luti et Conca.

Il a ainsi été décidé d'acquérir l'œuvre suivante :

Domenico CORVI (Viterbe, 1721-Rome, 1803)

La Nativité, vers 1750

Huile sur toile ; cadre mouluré en bois doré

H. 32,5 cm ; L. 40,5 cm

Arrivé à Rome au cours de la décennie 1730, Domenico Corvi mène une carrière remarquable : grands décors dans les palais des familles Barberini, Borghèse et Doria, compositions allégoriques, portraits, ainsi que des retables pour de nombreuses églises à Rome et dans le nord de l'Italie. Son style est tout à fait représentatif du baroque tardif qui s'oriente clairement au milieu du XVIII^e siècle vers un certain classicisme des formes et une veine sentimentale. *La Nativité* constitue un éloquent témoignage de l'œuvre de Domenico Corvi, qui puise dans l'art des grands maîtres de la Renaissance et du XVII^e siècle. Il s'agit sans doute d'une œuvre de jeunesse, comparable à une autre *Nativité* acquise par l'Académie de Saint-Luc à Rome avant 1756, cette fois dans un format en hauteur.

Aucun tableau de Domenico Corvi n'est aujourd'hui conservé dans les collections publiques françaises, de sorte que *La Nativité* comblera ainsi une importante lacune. Elle complètera avec pertinence la section consacrée aux peintures du XVIII^e siècle dans le futur parcours des collections permanentes.

L'œuvre est vendue par la galerie parisienne Jacques Leegenhoek au prix de 12 500 €.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser :

- Monsieur le Maire à engager les démarches nécessaires à l'acquisition de cette œuvre, étant entendu que la Commission scientifique régionale des collections des musées de France de Nouvelle-Aquitaine pour les acquisitions a préalablement émis un avis favorable à cet enrichissement,
- la prise en charge financière par la Ville de Bayonne de l'acheminement des œuvres de Paris à Bayonne (conditionnement, transport et assurance),
- Monsieur le Maire à solliciter les subventions aux taux les plus élevés possibles auprès de la Direction régionale des affaires culturelles ainsi qu'auprès du Fonds régional d'acquisition pour les musées Nouvelle-Aquitaine et à signer les documents afférents.

Ont signé au registre les membres présents.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne